

MUSEES CONTROLES PAR L'ETAT EN POITOU-CHARENTES EN 2001



- Musée national
- Musée classé
- Musée contrôlé

- Fonds régional d'art contemporain (FRAC)
- Conseil des musées de Poitou-Charentes

0 20 km

- Musée national :** musée directement géré par l'Etat et dont les collections appartiennent à l'Etat.
- Musée classé :** musée de plus grande représentativité régionale et ayant à sa tête un conservateur d'Etat. Les collections appartiennent à la collectivité territoriale.
- Musée contrôlé :** musée labellisé par la direction des musées de France et soumis au contrôle technique de l'Etat. Le responsable d'établissement est obligatoirement un personnel scientifique statutaire. Les collections appartiennent à la collectivité territoriale.

FRAC : Conçus à l'origine comme des fonds d'acquisition, les FRAC sont devenus des outils essentiels de soutien à la création et à la diffusion. Ils sont financés à la fois par l'Etat et par la région.